



Refus indemnisation d'une assurance décès

Par **Bassibus**, le **15/01/2010** à **22:06**

Bonjour,rrrnJe poste ici pour une affaire qui concerne une amie en pleine dépression...rrrnJe m'explique :rrrnSon mari est décédé il y a plus d'un an maintenant d'un accident de moto (une voiture lui a coupé la route) et entre autres, avait souscrit une assurance décès accidentel auprès du LCL pour un capital de 1500€.rrrnLes analyses toxicologiques et alcoolémiques n'ayant pas pû êtres faites sur le lieu de l'accident car il est mort sur le coup, il est indiqué dans le procès verbal qu'elles seraient faites plus tard (post mortem), et remises ensuite au tribunal de nîmes pour l'instruction.rnrnLe problème est que ces analyses sont introuvables (6 mois que ça dure) et que l'assurance refuse d'indemniser mon amie car elle n'est pas capable d'apporter la preuve que son mari n'était pas en état d'alcoolémie (exclusion dans leurs CG).rrrnN'y a-t-il pas une loi qui dit un truc du genre "dans le doute, il est innocent et on paye..." ? Avez-vous une solution ?rrrnMerci pour elle.

Par **jeetendra**, le **16/01/2010** à **09:23**

[fluo]Médiation Assurance [/fluo]rrrn11, rue de La RochefoucauldrnBP 907rn75424 PARIS
CEDEX 9rrrnTél : 01 53 32 24 48rrrnBonjour, que la personne prenne contact avec Médiation Assurance pour faire bouger les choses, courage pour elle et bonne journée à vous.